

un organe ou à un comité de l'Université;

iii) un(e) étudiant(e) au sens de l'article 1 [Code de conduite de l'étudiant et pro](#)

Indiquez la catégorie qui décrit le mieux votre fonction :

Personnel académique

Ancien personnel académique

Personnel administratif

Étudiant(e)

Bénévole





